



Pistes pour de nouveaux partenariats familles-école

Les analyses de la FAPEO 2012
8/15 - août

Rédaction :
Jessica Mathy

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avenue du Onze Novembre, 57 - 1040 Bruxelles

02/527.25.75 - 02/525.25.70

www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

1. Une collaboration parfois difficile mais nécessaire	3
2. Des initiatives originales en Europe	5
Un officier de liaison Familles-Ecole.....	6
Une plate-forme de communication en Finlande	8
3. Quoi de neuf en Belgique ?	9
Des partenariats collaboratifs	10
« Le Cercle de la Réussite », Athénée Royal d’Aywaille	10
Organisation d’ateliers culinaires, École Catteau-Aurore, Bruxelles.....	10
Le Plan Ecole numérique.....	10
4. Conclusion.....	11
Bibliographie.....	12

Résumé

Malgré les textes de lois qui stipulent que les parents d'élèves sont des acteurs éducatifs à part entière, force est de constater que bon nombre d'écoles considèrent toujours les familles comme étant étrangères au système scolaire. De même, certains parents n'endossent pas le costume d'acteur, par manque d'information ou par désintérêt. Dès lors, le partenariat familles-école devient compliqué. Il existe pourtant des exemples de partenariats originaux, innovants, plaçant le parent dans le rôle d'accompagnateur de la scolarité de son enfant. Lorsque l'école est prête à collaborer avec les familles, les résultats sont souvent bénéfiques, tant pour l'institution scolaire que les élèves et leurs familles.

Mots-clefs

Partenariat – Collaboration – Familles – École – *Home School Liaison Program* – Wilma – *Learning Management System* – École numérique – Europe

1. Une collaboration parfois difficile mais nécessaire

Les parents sont des acteurs de l'école à part entière, et, même s'ils évoluent souvent en dehors des murs, ils ont le droit à la parole lorsqu'il s'agit de l'enseignement prodigué à leur enfant. A ce titre, il est compréhensible que les parents souhaitent faire entendre leur point de vue, partager les difficultés vécues au quotidien et se rassurer au sujet de l'avenir de leur progéniture. Et si certains professionnels de l'enseignement aimeraient également communiquer avec les parents, la communication n'est pas toujours aisée ou évidente.

Les parents ont de plus en plus difficile à accompagner la scolarité de leur enfant et à lui donner du sens. Et les rapports avec l'école ne vont toujours dans le sens d'une ouverture... Par exemple, les visites à l'école, rarement valorisantes, peuvent être vexatoires pour les familles, entretenant ainsi la distanciation et finalement le retrait des parents.

Encore aujourd'hui, l'école stigmatise des parents considérés comme pédagogiquement incompetents, ou regarde avec un brin de méfiance des parents enseignants trop bien informés... Certains parents se voient également jeter l'opprobre en raison de leur absence du paysage scolaire (cette démission parentale expliquerait les mauvais résultats obtenus par leurs enfants) ou, au contraire, de leur omniprésence à l'école et dans les organes de représentation.

La culture familiale ne correspond pas toujours à celle du milieu scolaire et la distance avec l'école peut être très marquée dans certains milieux. D'autant que les familles ne répondent pas un schéma unique. Selon la sociologue Danielle Mouraux, il existe trois types de familles¹ :

1. **Les familles très rondes** apprécient une école « propre et en ordre », attendent des institutrices qu'elles soient « gentilles et chaleureuses » et conservent une image traditionnelle de l'école qui veille à ce que les enfants « travaillent et apprennent ». Ces familles « accordent une totale confiance à l'Ecole » et restent en retrait de la vie scolaire.
2. **Les familles carrées** ont un objectif : que l'enfant réussisse. Elles sont familières avec le fonctionnement de l'école et « organisent la vie familiale en réponse à ce qu'attend l'école » : respect des horaires, alimentation saine, aménagement d'un espace d'étude, contrôle du travail, encouragements, etc. Professionnelles en matière d'éducation, ces familles s'impliquent activement au sein de l'association de parents, du Conseil de participation ou du comité, afin d'exercer une certaine influence. Cette collaboration peut parfois être jugée excessive par la communauté éducative.
3. **Les familles hexagonales** font de la réussite scolaire un moyen de conserver leur place dans la hiérarchie sociale. « Le diplôme est la clé et ces familles sont prêtes, pour l'obtenir, à utiliser tous les moyens disponibles (dont le soutien scolaire payant) et toutes les stratégies possibles (y compris le redoublement et la réorientation) ». Ces familles n'ont pas peur d'exercer des pressions sur l'école (lobbying, menaces,...) pour assurer la réussite de leurs enfants.

Cette catégorisation ne nous paraît pas exhaustive. Il existe d'autres types de familles à l'entre-deux.

¹ Danielle MOURAUX, « Entre rondes familles et école carrée », De Boeck, Bruxelles, pp.42-46.

Alors, quel regard les parents portent-ils sur l'école ? Une étude menée en partenariat avec des AMO du Hainaut, et basée sur les constats partagés par les parents regroupés en groupes de discussion, a permis d'identifier les sentiments que ressentent les parents vis-à-vis de l'institution scolaire² :

- Un sentiment de jugement de la part des enseignants ;
- un sentiment d'injustice face à une échelle de préférence du professeur envers les élèves ;
- l'impression que les enseignants cachent la vérité ;
- la peur des professeurs « fonctionnaires » ;
- la peur d'être de mauvais parents, un sentiment d'échec si l'enfant ne réussit pas et un sentiment d'incapacité à suivre le niveau ;
- du découragement face à la priorité des résultats par les enseignants au détriment des efforts.

Le Contrat pour l'Ecole³, adopté en 2005, a pourtant fait du dialogue familles-école une de ses dix priorités. « La qualité des relations établies entre la famille et l'école constitue un élément qui influe considérablement sur la réussite de l'élève. Il est donc primordial d'améliorer ces relations tout en tenant compte des différents vécus et des différents établissements ». Trois mesures avaient été définies :

- La mise en place de projets visant à renforcer les liens familles-école et à organiser la participation des parents à la vie de l'école ;
- la création d'un cadre décréto pour les associations de parents ;
- des contrats « écoles - familles », pour que les devoirs et les droits de chacun soient clairement définis.

Pour atteindre les objectifs fixés, une enveloppe annuelle de 40 millions d'euros avait alors été débloquée. L'axe 1 de la priorité 10, c'est-à-dire les projets concrets, a bénéficié d'un financement de 150.000 euros, soit 0,375% du budget total. L'implication parentale dans le projet scolaire influencerait donc la réussite scolaire.

En 1994, Richard Cloutier disait déjà que « l'enseignement n'est pas la première condition du processus de réussite de l'apprentissage. La première condition, c'est l'engagement de l'élève. La deuxième, c'est la famille »⁴. L'école a donc besoin de l'appui des parents pour amener l'enfant sur la voie de la réussite. Il ne s'agit pas ici de l'investissement de l'association de parents, qui œuvre à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et au bien-être de l'ensemble des élèves au sein de l'école, mais bien d'une collaboration entre l'école et chaque parent, à un niveau plus individuel que collectif. Et aujourd'hui, il s'agit plus d'information à sens unique que de réelle coopération, puisque c'est en effet l'école qui, le plus souvent, contacte, convoque ou informe les parents.

² PETRE Bernard, en partenariat avec Agora Jeunes asbl, Amosa asbl, Graine asbl, Le Déclit asbl et Le Hamo asbl, « Parents-Ecole. Qu'est-ce qui colle ? Etat des lieux sur les relations Parents-Ecoles », juin 2010, http://www.caa-j.cfwb.be/fileadmin/sites/caaj/upload/caaj_tournai/documents/Activites_du_CAAJ/Parentalite_HO_2009/Rapport_final_parentalite.pdf

³ Ministère de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, *Contrat pour l'Ecole*, 2005, http://www.contrateducation.be/contrat_10prior.asp

⁴ CLOUTIER Richard, « L'apprentissage au centre des relations entre l'école et la famille », *Vie pédagogique*, n°89, pp. 25-28, mai-juin, 1994.

Bien que l'école aille à la rencontre des parents lors d'évènements récurrents (lors de la réunion de parents ou de cafés pédagogiques, par exemple), ou les convoque lorsqu'un problème se pose – la discipline étant le motif de convocation le plus courant –, les notes au journal de classe et les commentaires figurant dans le bulletin font office de moyen de communication privilégié. Ainsi, l'école proposerait aux parents des rencontres « ponctuelles, utilitaristes dans les perspectives de l'école et souvent indirectement stigmatisantes »⁵.

Les parents sont pourtant dans l'attente d'un retour régulier de la part des enseignants et de l'institution scolaire ; ils espèrent créer une relation personnelle, centrée sur l'évolution de leur enfant. Mais de son côté, l'école peut avoir des difficultés à percevoir le parent comme acteur du monde éducatif et partenaire potentiel. D'autant plus qu'il n'existe pas un modèle parental unique sinon une pluralité de personnalités, de parcours et de modèles éducatifs, et il revient alors à l'école de gérer ces différences et d'adapter sa communication en fonction. Mais quel que soit leur profil, « il est impossible de considérer des parents comme partenaires de la réussite scolaire s'ils font l'objet d'exclusion, de marginalisation ou encore de méfiance de la part du personnel enseignant »⁶.

Cyr, Legros et Lalonde avancent dans leur recherche que « les liens entretenus avec l'école sont souvent limités aux rencontres formelles ou encore tissées de méfiance et d'agressivité. On constate plusieurs méconnaissances entre l'univers familial et scolaires. La majorité des parents semblent méconnaître les difficultés réelles de leur enfant ». Et un parent peu informé connaît sans doute plus de difficultés à accompagner son enfant dans sa scolarité... D'où la nécessité de créer des ponts, de définir des temps et espaces de rencontre, de dialoguer et de construire les bases d'un partenariat solide et durable qui servira les intérêts de tous les acteurs concernés : parents, enseignants et, bien sûr, élèves.

2. Des initiatives originales en Europe

Des initiatives originales de collaboration entre les familles et l'école ont vu le jour dans plusieurs pays européens. Ces formes de partenariat, directs ou indirects, proposent une nouvelle forme de relation entre les familles et l'institution scolaire. Bien que développés dans des pays aux cultures et aux modèles éducatifs distincts de ce que nous connaissons en Fédération Wallonie-Bruxelles, les projets énumérés ci-dessous ont la particularité de considérer les parents comme des alliés plutôt que comme des adversaires, et de les intégrer à la vie scolaire⁷.

⁵ Lorcerie, citée par CYR Alain, LEGROS Janine, LALONDE Suzie, « L'écho d'un silence. Recherche-action sur les parents peu scolarisés », 2001.

⁶ CYR Alain, LEGROS Janine, LALONDE Suzie, « L'écho d'un silence. Recherche-action sur les parents peu scolarisés », 2001.

⁷ L'auteur a eu connaissance de ces initiatives suite à une visite d'étude européenne qui a eu lieu à Dublin en février 2012 et portait sur les nouveaux partenariats éducatifs.

Un officier de liaison Familles-Ecole en Irlande

Le programme *Home School Liaison Program* (HSLP) a été créé en 1990 et profite chaque année à plus de 150.000 élèves répartis dans 470 écoles irlandaises, sur accord du Comité local⁸ qui décide de l'utilité de créer cette structure en tenant compte du contexte socio-économique défavorable de la population scolaire. Il s'agit en fait de mettre en place une cellule qui a pour objectif de rétablir un lien avec les familles, d'aller à la rencontre des parents et de les aider de diverses façons afin que les bénéfices retirés profitent à leurs enfants.

Les cinq objectifs du programme sont⁹:

- Soutenir les élèves marginalisés
- Promouvoir la coopération entre l'école, les familles et la communauté locale¹⁰
- Renforcer les parents dans leur rôle
- Lutter contre le redoublement
- Disséminer de bonnes pratiques

Concrètement, un enseignant est détaché à temps-plein pour occuper le rôle d'officier de liaison. Après avoir suivi une formation à la relation familles-école en milieu multiculturel, cet officier devient la personne référence pour tout parent de l'école. Ceux-ci peuvent s'entretenir avec lui à tout moment de la journée, dans une pièce qui leur est exclusivement réservée, au sujet de la scolarité de leur enfant mais aussi à propos des devoirs ou encore des programmes de lutte contre l'obésité ou les assuétudes. De son côté, l'officier de liaison



peut demander à rencontrer un parent, à l'école ou à domicile, s'il estime qu'une discussion est nécessaire. Les échanges ne concernent pas uniquement les aspects éducatifs tels que l'échec, les difficultés d'apprentissage ou les troubles de l'attention) ; le conseiller travaille aussi les questions d'estime de soi, de santé et bien-être, aide les parents à accompagner leur enfant à domicile. Des animations d'éveil à l'informatique, des cours d'anglais ou des après-midi de jeux sont également organisés afin d'aider les parents à mieux s'intégrer, à comprendre davantage le système scolaire, à développer de nouvelles compétences, et à jouer un rôle actif dans la scolarité de leur enfant.

« Pour la majorité des coordonnateurs HSLP, les visites à domicile sont perçues comme étant l'élément le plus central et le plus gratifiant de leur travail. Ils apportent de nouvelles perspectives et peuvent transformer les façons de se connecter et de travailler avec tous les acteurs concernés. Les visites à domicile

⁸ Le Comité local, propre à chaque école, est composé du directeur, d'enseignants, de parents, d'élèves, de représentants du secteur privé local et du secteur associatif. C'est l'équivalent du Conseil de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁹ Department of Education and Science, Ireland, «The Home, School, Community Liaison Scheme in Ireland: From Vision to Best Practice», 2005-2006.

¹⁰ En Irlande, le sentiment d'appartenance à une communauté est renforcé, notamment en raison de la culture religieuse qui rassemble les citoyens autour de valeurs et de projets communs.

ont un impact sur les attentes des parents et leurs aspirations pour l'avenir de leurs enfants ainsi que, dans de nombreux cas, leurs propres aspirations. Certains des résultats directs sont une amélioration de la présence scolaire, la multiplication des contacts avec l'école, et la coopération avec les enseignants ou les organismes communautaires. Les parents prennent conscience que les écoles et les enseignants sont plus accessibles. En soi, cela est une expérience positive significative. Veiller à ce que leur enfant ait des livres et des équipements appropriés et signer le journal de classe ou les devoirs sont des expressions importantes de l'intérêt des parents dans l'éducation de l'enfant et démontrent qu'ils apprécient et appuient le travail de l'école »¹¹.

La clé du programme est une approche positive, axée sur les solutions plutôt que sur les problèmes rencontrés. Les parents ne sont pas stigmatisés mais soutenus dans leur rôle, à leur demande. Cette relation bilatérale, fondée sur le respect et la confiance, peut aider l'élève dans le sens où celui-ci est pris en main par le système, qui identifie les difficultés ou besoins, et tente de les contourner ou de les rencontrer, avec le support des parents, mais aussi des enseignants, du conseiller d'orientation et du comité local, si nécessaire.

A chaque rentrée scolaire, tous les « nouveaux » parents sont invités à rencontrer l'officier de liaison afin de créer un premier contact. Ainsi, les parents identifient dès le début de l'année leur personne de contact au sein de l'école et savent vers qui se tourner en cas de besoin (le programme s'apparente en effet à un modèle d'accueil et d'assimilation des étrangers ou des personnes en difficulté).

« D'après les enseignants, un des effets du soutien parental à domicile, rendu possible grâce à diverses initiatives d'alphabétisation, est l'amélioration des performances des élèves, qui améliorent leur capacité à la lecture, sont davantage présents, ont des aspirations plus élevées, et sont plus heureux à l'école. Les parents peuvent acheter un livre pour leur enfant et explorer ensemble d'autres supports tout en développant leurs capacités de lecture. La remise de certificats et la reconnaissance induite leur inculque un sentiment de fierté qui les motive à participer davantage »¹².

Dans le cas où une association de parents existe au sein de l'école, celle-ci est libre de collaborer avec l'officier de liaison pour prendre en charge certaines activités telles que des séances de lecture, du soutien aux devoirs ou encore l'organisation d'un bingo, pour appréhender les mathématiques autrement¹³.

Notons que ce programme demande à ce que les deux parties, familles et école, soient déjà entrées dans un processus de reconnaissance mutuelle. L'officier de liaison travaille en partenariat avec les familles et non contre elles. Son rôle est d'informer, de soutenir et d'accompagner. L'école attend des parents qu'ils fassent confiance au système et qu'ils s'investissent dans les diverses activités proposées. Parents et officier de liaison doivent construire une relation durable et, en aucun cas, se servir du programme comme un moyen d'attaquer le rôle et la fonction de l'autre.

¹¹ *Ibid.*, p. 25 (traduction libre de l'auteur)

¹² *Ibid.*

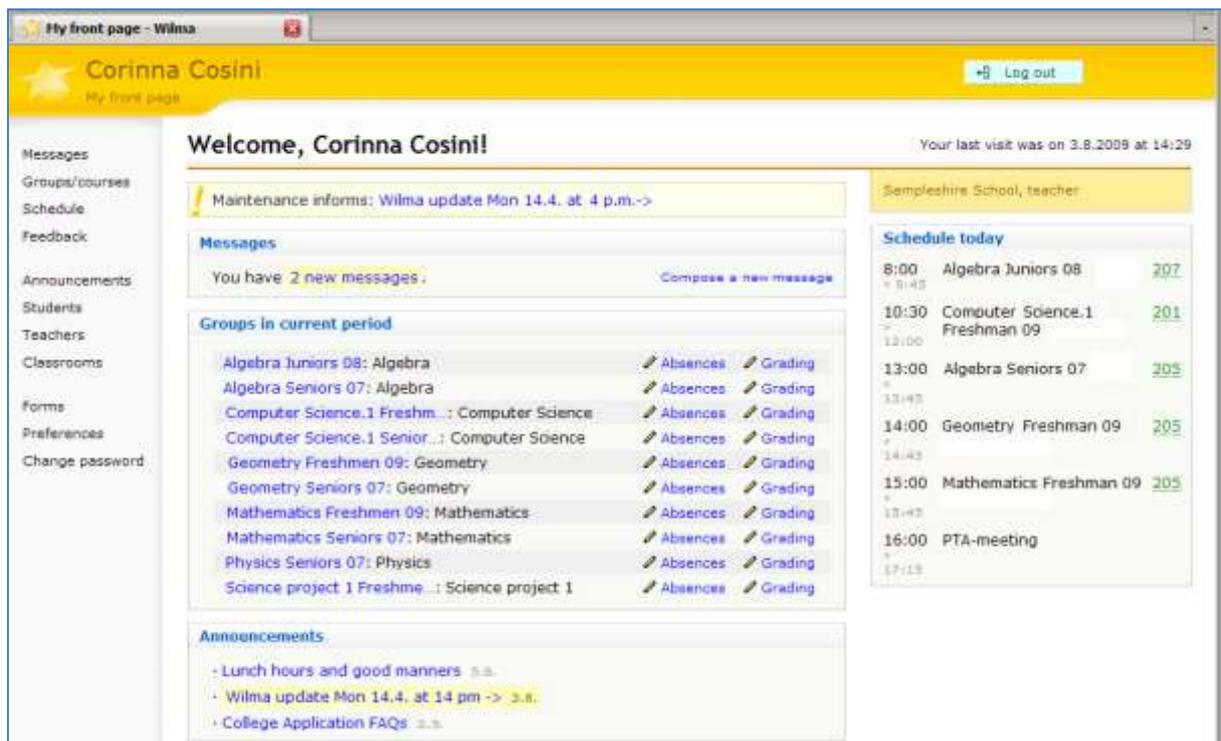
¹³ Les initiatives *Mathematics for fun* et *Science for fun* ont été mises en place en Irlande pour aider les parents à mieux comprendre les défis que représente l'étude de ces matières et à s'engager davantage dans les processus d'apprentissage. De plus, ces activités ludiques offrent un nouveau type de contact avec l'institution scolaire.

Toutefois, un tel programme serait difficile à mettre en place en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour plusieurs raisons :

- Le coût tout d'abord, puisqu'il s'agit d'engager un enseignant à temps-plein (notons que la spécificité du programme irlandais est de confier le poste d'officier de liaison à un enseignant et non à un travailleur social ou à un psychologue).
- Le contexte de pénurie d'enseignants actuel, puisqu'il serait malvenu de détacher un enseignant de l'école à ce poste alors que nous connaissons des situations où certains élèves n'ont pas cours pendant des semaines, voire des mois, faute de professeur.
- L'ouverture des familles face à un projet qui se base sur une relation de confiance.

Une plate-forme de communication en Finlande

En Finlande, la communication familles-école est facilitée depuis la création de *Wilma*, une plate-forme sécurisée qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs, parents et élèves inclus, d'accéder et d'échanger des informations de façon plus directe et continue. Ce système de gestion de l'apprentissage (*Learning Management System – LMS*) sert d'interface entre les élèves, les parents, les enseignants, le personnel éducatif et administratif.



Source: Starsoft, school administration software

Il s'agit avant tout d'une interface qui permet à chacun d'obtenir des informations factuelles et techniques relatives au cursus de l'élève. Il est vrai que les apprentissages (acquis, compétences clés, etc) n'apparaissent pas dans le tableau. A notre sens, la principale utilité de Wilma réside dans la facilité d'interaction entre partenaires éducatifs.

Grâce à Wilma, les parents peuvent envoyer des messages aux enseignants, prendre connaissance de l'horaire de leur enfant et des coordonnées de leurs professeurs, connaître les résultats aux évaluations, être informés des activités scolaires, recevoir un avertissement concernant le comportement en classe, accéder à la liste des devoirs, etc. Ils reçoivent, à leur demande, une alerte e-mail lorsqu'un message leur est envoyé, pour signaler une absence injustifiée par exemple.

Les enseignants, eux, y inscrivent les notes des élèves, relèvent les absences, mettent à jour des informations personnelles propres à l'élève (devoir particulier par exemple), et communiquent avec l'ensemble de la communauté éducative. Chaque enseignant ne dispose que des informations relatives à ses élèves.

Enfin, les élèves, au niveau secondaire, peuvent valider leur grille horaire, prendre connaissance de leurs résultats ou encore communiquer avec leurs enseignants au sujet d'un devoir ou d'un examen. Le logiciel est sécurisé, chaque utilisateur reçoit un identifiant et un mot de passe, et dispose d'une interface spécifique, ne laissant apparaître que les informations qui le concernent directement. Ainsi, chaque enseignant n'a accès qu'aux informations de ses élèves et non à l'ensemble des élèves de l'école. De même, les parents ne peuvent communiquer qu'avec le professeur de leur enfant. Les échanges sont personnels et confidentiels¹⁴.

L'usage des nouvelles technologies dans le contexte scolaire demande toutefois un certain niveau de maîtrise des outils informatiques, tant pour les enseignants que les parents. Des initiations à l'informatique sont ainsi organisées par les écoles qui disposent de *Wilma* afin de permettre à chacun de profiter de ce nouvel outil de gestion, s'il le souhaite.

Bien entendu, le système éducatif finlandais, très différent de celui que nous connaissons en Fédération Wallonie-Bruxelles, repose sur un respect fort des institutions, dont l'Ecole. Le métier d'enseignant y est fortement valorisé et les parents font plutôt confiance au système mis en place. La Finlande est un pays à faible contestation sociale (alors que la Belgique a une culture contestataire ancrée, portée notamment par les organisations syndicales) et s'inscrit également dans une culture du partenariat durable.

3. Quoi de neuf en Belgique ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la collaboration familles-écoles a été institutionnalisée par les Conseils de participation (CP), instaurés en 1997 par le décret « Missions » (même si des associations de parents existaient déjà il y a cinquante ans...). Cette instance qui regroupe des représentants de l'ensemble de la communauté éducative est pourtant peu « participative » puisque le CP est censé se réunir minimum deux fois par an (rarement davantage, et souvent moins) et que les sujets traités sont généralement survolés plutôt que débattus en profondeur. Cette instance mériterait pourtant d'occuper la place que le législateur lui a donnée : un lieu central de discussions, d'échanges et d'élaboration de projets qui devraient permettre à l'école d'avancer dans une dynamique participative, en accord avec son temps et en collégialité.

¹⁴ Ces informations ont été récoltées personnellement auprès de Johanna Wahlman, vice-directrice de l'école primaire Myllymäki de Lappeenranta, en Finlande. Plus d'information sur <https://wilma.lappeenranta.fi/>.

Le décret « Associations de parents », adopté en 2009, légitime également les parents comme acteurs de la communauté éducative et leur donne le droit de créer une association de parents afin de « faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et obligations de chacun »¹⁵.

Des partenariats collaboratifs

En dehors des Conseils de participation, il existe d'autres formes de partenariats familles-école davantage collaboratifs, souvent rendus possibles grâce à la présence d'une association de parents active dans l'école : gestion de la bibliothèque, d'une étude surveillée, sécurité aux abords de l'école, participation à l'organisation d'événements festifs, remédiation, rénovation des locaux, gestion de la cantine scolaire ou encore sensibilisation au développement durable. Certaines initiatives originales mettent en avant cette collaboration :

« Le Cercle de la Réussite », Athénée Royal d'Aywaille

L'Athénée Royal d'Aywaille a mis sur pied un espace de rencontre et de projets, appelé le Cercle de la réussite, qui regroupe des enseignants, des élèves, des parents, des éducateurs, des membres du personnel technique ou administratif. Le Cercle est un « agent de changement pour l'école », fondé sur la notion de partenariat, qui se réunit mensuellement et met en place des projets pour améliorer la qualité de vie à l'école (création d'une salle de repas pour les maternelles, valorisation des espaces de convivialité,...)¹⁶.

Organisation d'ateliers culinaires, École Catteau-Aurore, Bruxelles

L'association de parents de l'école maternelle Catteau-Aurore a développé des activités pour occuper les enfants durant les temps extra-scolaires. En accord avec la direction, une maman organise 1 fois par mois un atelier culinaire à l'attention des 3-6 ans, le mercredi après-midi, et ce afin de leur permettre d'avoir une activité encadrée, ludique et de socialisation. Ce projet, fort d'apprentissages pour les petits (ils apprennent par exemple à peser les aliments, à découvrir les condiments, à goûter de nouvelles saveurs), a permis aux auxiliaires d'être plus disponibles pour d'autres enfants dont elles peuvent s'occuper plus individuellement. Ce partenariat a également permis à chacun d'en apprendre davantage sur le rôle des différents acteurs de la communauté éducative : l'école a pu compter sur l'expérience et la compétence de parents issus de l'AP tandis que les parents ont été sensibilisés au métier d'auxiliaire d'éducation et à la réalité de l'accueil extra-scolaire.

Le Plan Ecole numérique

Du côté institutionnel, le nouveau Plan TIC (technologies de l'information et de la communication) pour l'éducation, mis sur pied en 2011 par Jean-Claude Marcourt, ministre des technologies nouvelles, et Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire, a pour ambition « de stimuler l'usage des TIC dans les pratiques pédagogiques et dans l'éducation des jeunes à une

¹⁵ Ministère de la Communauté française, « Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française », M.B. 06-08-2009.

¹⁶ Athénée Royal d'Aywaille, « Le Cercle de la Réussite ».

utilisation créative et responsable des TIC ». Le plan prévoit, à l'horizon 2025, la généralisation des espaces de travail numériques (ENT) ainsi que des plates-formes LMS (*Learning Management System*) « pour la gestion administrative des écoles, des centres PMS, des élèves, des contacts avec les parents, ainsi que pour la gestion et l'échange de contenus pédagogiques »¹⁷. Ainsi, d'ici une dizaine d'années, nous devrions normalement connaître un nouveau système comparable à *Wilma*, la plate-forme finlandaise. Mais est-ce que la société suivra ? Nous pouvons en tout cas espérer que les futurs parents qui connaîtront ce système y seront réceptifs et posséderont les compétences techniques requises à l'utilisation d'une plate-forme LMS. En effet, les parents de demain sont les utilisateurs du Web d'aujourd'hui, à l'aise avec les nouvelles technologies et connectés à Internet... Il restera alors à assurer aux autres acteurs (enseignants, personnel administratif, ...) une formation aux nouvelles technologies, afin de s'assurer que tous seront en mesure de prendre part au projet.

Enfin, la viabilité du projet nécessitera une nouvelle approche de la communication familles-école, qui donnera l'autorisation aux parents d'aborder les questions pédagogiques liées aux apprentissages scolaires de leur enfant, sans tabou, sans craintes et sans reproches. Espérons que, d'ici douze ans, notre système éducatif ait mûri et soit prêt à accueillir ce type d'outil.

4. Conclusion

Le partenariat familles-école peut donc revêtir diverses formes, individuelles ou collectives, mais part toujours d'une volonté de collaborer pour améliorer la qualité de vie à l'école, et ce dans l'intérêt des enfants. L'implication des parents dans l'école ne s'arrête pas à l'investissement en temps ou à l'aide fournie lors de certaines activités. La première forme de support parental attendue par les enseignants est sans doute celle du soutien personnel apporté à son enfant afin de l'aider dans ses apprentissages et de le responsabiliser. Les bénéfices d'une implication parentale sont multiples : meilleurs résultats scolaires, amélioration de l'estime de soi, aspirations plus ambitieuses, etc. Et c'est d'ailleurs à partir de ce postulat que le Département d'Education irlandais a développé ses projets de partenariat.

Mais les familles ne peuvent jouer seules ce rôle, elles doivent pouvoir compter sur l'école pour leur fournir l'information et les clés de compréhension nécessaires. De la même façon, les enseignants doivent être en mesure d'entendre et de comprendre les préoccupations et les questions des parents, même celles relatives à leurs conditions d'existence et d'exercice de leur parentalité. Cette manière de « faire équipe » ouvre la porte vers plus de différenciation pédagogique.

Selon cette logique, la responsabilité de l'échec scolaire ne pourrait être imputée aux parents. Nous savons que la scolarité d'un enfant est marquée (pour ne pas dire déterminée) par le parcours et le niveau socio-économique de ses parents. Nous pouvons toutefois rêver d'un nouveau modèle scolaire où l'école assumerait pleinement son rôle d'émancipation individuelle indépendamment de son environnement et de son parcours de vie.

Espérons que l'école puisse à nouveau servir d'ascenseur social.

¹⁷ Cabinet du ministre Jean-Claude Marcourt, « L'école numérique de demain ».

Bibliographie

Cabinet du ministre Jean-Claude Marcourt, « L'école numérique de demain », <http://marcourt.wallonie.be/actualites/~l-ecole-numerique-de-demain.htm?lng=fr>

CLOUTIER Richard, « L'apprentissage au centre des relations entre l'école et la famille », *Vie pédagogique*, n°89, pp. 25-28, mai-juin, 1994.

CYR Alain, LEGROS Janine, LALONDE Suzie, « L'écho d'un silence. Recherche-action sur les peu scolarisés », 2001, <http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/24058.pdf>

Department of Education and Science, Ireland, «The Home, School, Community Liaison Scheme in Ireland: From Vision to Best Practice», 2005-2006 parents, http://www.education.ie/en/Schools-Colleges/Services/DEIS-Delivering-Equality-of-Opportunity-in-Schools-/des_hscl.pdf

Ministère de la Communauté française, « Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française », M.B. 06-08-2009.

Ministère de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, *Contrat pour l'Ecole*, 2005, http://www.contrateducation.be/contrat_10prior.asp

MOURAUX Danielle, « Entre rondes familles et école carrée », De Boeck, Bruxelles.

PETRE Bernard, en partenariat avec Agora Jeunes asbl, Amosa asbl, Graine asbl, Le Déclic asbl et Le Hamo asbl, « Parents-Ecole. Qu'est-ce qui colle ? Etat des lieux sur les relations Parents-Ecoles », juin 2010, http://www.caaj.cfwb.be/fileadmin/sites/caaj/upload/caaj_tournai/documents/Activites_du_CAAJ/Parentalite_HO_2009/Rapport_final_parentalite.pdf